

Chapitre 1 – Commentaires du Vérificateur général

Notre rapport de 2024 sur le Volume I comprend quatre chapitres sur les audits de performance :

- Contrats de soins infirmiers itinérants
- Transport scolaire
- Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous
- Fonds en fiducie n° 9 de la santé mentale

Contrats de soins infirmiers itinérants

Entre février 2022 et février 2024, le ministère du Développement social, le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé Vitalité ont eu recours à des contrats de soins infirmiers itinérants pour fournir des services d'une valeur totalisant plus de 173 millions de dollars. Nos travaux ont révélé qu'une absence de processus de sélection des fournisseurs clairement définis, une surveillance déficiente des contrats et que des lacunes dans les processus d'examen des paiements ont entraîné un risque indu pour la Province. La réalisation d'améliorations dans ces domaines permettra de faire en sorte que les contrats protègent les intérêts de la Province et d'accroître l'efficacité des processus afin de s'assurer que les services facturés sont bel et bien reçus.

Transport scolaire

Étant donné que la sécurité des élèves des écoles publiques du Nouveau-Brunswick est importante pour les parents et les tuteurs dans l'ensemble de la province, nous avons choisi d'effectuer un audit de la surveillance par le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la conformité des districts scolaires aux lois et aux politiques relatives au transport des élèves, ainsi que des stratégies du Ministère pour garantir un niveau de dotation suffisant de chauffeurs d'autobus. Notre audit a révélé des lacunes au niveau de la surveillance et du suivi ministériels des districts, ainsi que des cas de non-conformité aux lois et aux politiques.

Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous

La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a publié la *Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous* en juin 2023, dans laquelle sont énoncés quatre objectifs globaux et 22 mesures visant à résoudre la crise du logement dans la province. Nous avons constaté que même si la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a établi des objectifs et des mesures évaluables, des améliorations doivent être apportées sur les plans de la transparence, de la surveillance et de la production de rapports d'étape.

Fonds en fiducie n° 9 de la santé mentale

Créé en 1977, le Fonds en fiducie n° 9 de la santé mentale est désigné pour le traitement en psychanalyse des Néo-Brunswickois admissibles. En vertu des modalités énoncées, la responsabilité de la fiducie incombe au ministère de la Santé et des Finances et du Conseil du Trésor. Notre audit a révélé que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor s'est acquitté efficacement de leurs obligations à l'égard de la fiducie, mais pas le ministère de la Santé, qui n'utilise pas les ressources financières mises à sa disposition depuis plus de 46 ans pour répondre à un besoin sociétal pressant.

Remerciements

Nous tenons à souligner le travail accompli par le personnel des ministères dans le cadre du présent rapport. Je tiens également à remercier mon équipe d'audit pour son dévouement et son professionnalisme dans l'exécution du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Paul Martin, FCPA, CPA
Vérificateur général